

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

COMITÉ SYNDICAL : LISTE DES PRÉSENTS

Le samedi 12 avril 2025 à 9h30 à la salle polyvalente de la
Chapelle en Vercors en présentiel uniquement

*Le douze avril deux
mille vingt-cinq le
Comité syndical du Parc
Naturel Régional du
Vercors, dûment
convoqué le quatre avril
deux mille vingt-cinq par
le Président, s'est réuni
à la Chapelle en Vercors
en présentiel
uniquement.*

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 129
Présents : **45** (mini
33)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 246
Présentes : 107
Pouvoirs : 66
Total : **173** (mini
124)

Délégués présents :

Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA
Florent BRUNET, Conseil Régional AuRA
Jean Claude DARLET, Conseil Régional AuRA
Olivier ROYER, Conseil Régional AuRA
Nathalie FAURE, Conseil Départemental de l'Isère
David ROBERT, délégué de ROMANS (ville-porte)
Gilles BARBE, délégué suppléant de MENS (ville-porte)
Pierre-Louis FILLET, délégué de CC du Royans Vercors
Gérard GAGNIER, délégué de CC du Val de Drôme
Françoise AGRAIN, déléguée de la CC Valence Romans Agglo
Cyrille PLENET, déléguée de Grenoble Alpes Métropole
Pierre WEICK, délégué de CC du Massif du Vercors
Eric VALLIER, délégué de la CC du Trièves
Geneviève MOREAU-GLENAT, déléguée suppléante, Saint
Marcelin Vercors Isère Communauté
Hugues MAILLARD, délégué de Autrans Méaudre en Vercors
William SECOND, délégué de Engins
Jacques ADENOT, délégué de St Nizier du Moucherotte
Yannick PASDRAMADJIAN, délégué de Claix
Sylvie GENIN-LOMIER déléguée suppléante de Sassenage
Arnaud PATTOU, délégué de Seyssins
Robert ALLEYRON BIRON, délégué de La Rivière
Francis COLIN, délégué de Montaud
Philippe AGERON, délégué de Pont en Royans
Olivier DUTEL, délégué de Rencurel
Agnès TREGRET, déléguée de Le Percy en Trièves
Michel VARTANIAN, délégué de Chamaloc
Monique ORAND, déléguée de Chatillon en Diois
Valérie DU RETAIL, déléguée de Die
Daniel JACQUEMOUD, délégué de Lus-La-Croix-Haute
Pascal GIROUTRU, délégué de Ponet-St-Auban
Jean-Michel ROUX, délégué de Solaure-en-Diois
Manuel GASCOIN, délégué de Cobonne
Franck BRESSON, délégué de Plan de Baix
Laurence ALGOUD, déléguée suppléante de Saillans
François BELLIER, délégué de Châteaudouble

Yves CHAZELET, délégué de Combovin,
Bruno VITTE délégué d'Hostun
Marion PELLOUX-PRAYER, déléguée de La Baume d'Hostun
Georges DELOCHE, délégué de Peyrus
Nicolas PEYRETOUT, délégué de la Motte Fanjas
Karine BRUYERE, déléguée suppléante de Saint-Nazaire en
Royans
Damien CHAMPAVIER, délégué de Saint Thomas en Royans
Jean-Christophe DYE, délégué de Saint Martin en Vercors
Marie-Odile BAUDRIER, déléguée de Saint Julien en Vercors
Thomas OTTENHEIMER, délégué de Vassieux-en-Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

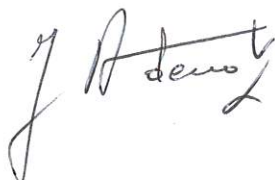
Henri BAILE, Conseil Régional AuRA à Florent BRUNET
Raphael MOCELLIN, Conseil Régional AuRA à Catherine
BOLZE
Alban PANO, Conseil Départemental de la Drôme à Florent
BRUNET
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme à
Catherine BOLZE
Frédérique PUISSAT Conseil Départemental de l'Isère à
Nathalie FAURE
Bernard PERAZIO Conseil Départemental de l'Isère à
Nathalie FAURE
Antoine BACK délégué de GRENOBLE (ville-porte) à Marie-
Odile BAUDRIER
Pierre BLUNAT, Délégué de VINAY (ville porte) à David
ROBERT
Catherine PELLINI, déléguée de la CC du Diois à Michel
VARTANIAN
Anne GLENAT, déléguée de Le Gua à Eric VALLIER
Yoann SALLAZ-DAMAZ, délégué de Noyarey à Robert
ALLEYRON-BIRON
Vanessa ANZELLOTTI, déléguée de Beauvoir en Royans à
Robert ALLEYRON-BIRON
Joël O'BATON, délégué de St Just de Claix à Marie-Odile
BAUDRIER
Nathalie TERRIER, déléguée de St Andéol à Agnes TREGRET
Eric NOUHAILLAGUET, délégué de St Paul les Monestier à
Agnès TREGRET
Pierric TABOURET, délégué de Romeyer à Michel
VARTANIAN
Roland DEHON , délégué de St Andéol en Quint à Pierre-
Louis FILLET
Bernard FORT, délégué de Saint Julien en Quint à Jacques
ADENOT
Christophe ICHE, délégué de Saint Roman (26) à Jean-Michel
ROUX
Fabien LOMBARD, délégué de Suze à Franck BRESSON
Anaïs NEGELE, déléguée de Barcelonne à Yves CHAZELET
Yann PROST, délégué de Beauregard-Baret à Bruno VITTE
Danielle CLEMENT, déléguée à Françoise AGRAIN
Claude DUBREUIL, délégué de Bouvante à Philippe AGERON

Fait et délibéré le 12 avril 2025 et ont signé les membres présents

à La Chapelle-en-Vercors le 12 avril 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J Adenot', written in a cursive style.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Élection de nouveaux membres du bureau suite à la mise en place des statuts

Suite au renouvellement de la Charte, à la modification des statuts, il convient conformément à l'article 9 des nouveaux statuts (intitulé *Composition, attribution et fonctionnement du bureau syndical*) de procéder à des élections partielles pour le collège des communes.

Le bureau accueillera par ailleurs de nouveaux membres directement issus des collèges des intercommunalités et des villes-portes.

L'ensemble des évolutions du bureau sont détaillées dans une note explicative.

La nouvelle composition du bureau est la suivante.

Après avoir pris connaissance des candidatures et de la proposition des représentants des collèges et secteurs concernés,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**ELIRE** les représentants suivants au bureau du Parc :

du 6ème collège pour le secteur Gervanne :
Fabien LOMBARD, délégué(e) de la commune de Suze

du 6ème collège pour le secteur Raye et Monts du Matin :
BRUNO VITTE, délégué(e) de la commune d'Hostun

du 6ème collège pour le secteur Diois :
Valérie DU RETAIL , délégué(e) de la commune de Die
Michel VARTANIAN, délégué(e) de la commune Chamaloc

du 6ème collège pour le secteur Royans-Vercors :
Marie-Odile BAUDRIER délégué(e) de la commune Saint-Julien-en-Vercors
Thierry LEVI., délégué(e) de la commune d'Oriol-en-Royans
Nicolas PEYRETOUT, délégué(e) de la commune la Motte Fanjas

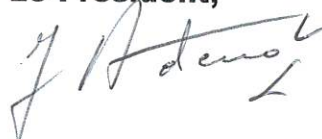
→ de **REPORTER** l'élection pour le secteur Trièves, en l'absence de candidat

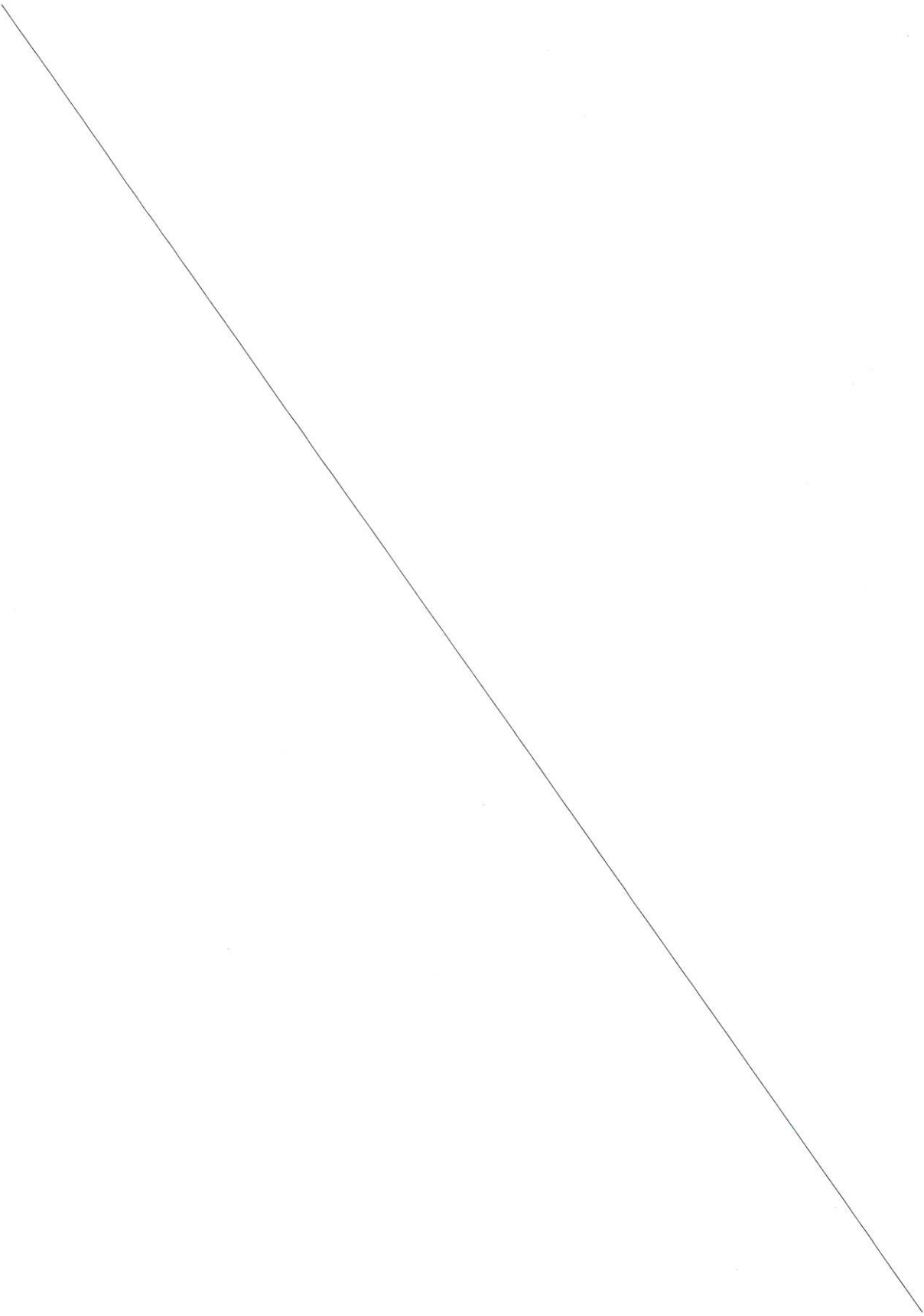
Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.





Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Régie du Musée de la Préhistoire en Vercors

Annexe 2a : Compte financier unique de la régie du Musée de la Préhistoire en Vercors

Annexe 2b : CFU MPV 2024 – Annexe

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	231 591,59	28 146,25	259 737,84
Recettes	270 401,41	28 233,39	298 634,80
Résultat exercice 2024	38 809,82	87,14	38 896,96
Report 2023	18 880,48	-20 750,62	
Résultat de clôture	57 690,30	-20 663,48	37 026,82

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **37 026,82 €**.

Commentaires

En fonctionnement :

- Les recettes se montent à la somme de **270 401,41 €** et se décomposent de la manière suivante :

Subvention d'équilibre	188 000.00 €
Subvention versée par le CD26	60 000.00 €
Participation budget Parc	128 000.00 €
Recettes propres	67 180,38 € (soit 29% des dépenses de fonctionnement)
Entrées	51 337,11 €
Boutique	15 843,27€
Autres	15 221,03€

- Les dépenses se montent à **231 591,59 €** et se décomposent de la manière suivante :

Charges à caractère général	74 656,56 €
Charges de personnel	145 824,26 €
Dotations aux amortissements	4 739,33 €
Charges financières	6 000,57 €
Autres	370,87 €

En investissement :

- Dépenses : remboursement du capital d'emprunt,
- Recette : dotations aux amortissements et fonds de compensation de la TVA

Fréquentation

2020	6 503 visiteurs	Soit -42,27 %
2021	6 479 visiteurs	Soit 0,00 %
2022	10 259 visiteurs	Soit +58,34 %
2023	9 739 visiteurs	Soit - 5,07 %
2024	10 613 visiteurs	Soit + 8,97 %

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

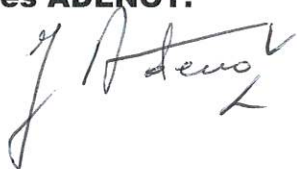
→ d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la régie du Musée de la Préhistoire au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

**Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Régie du
Site National Historique de la Résistance en Vercors**

Annexe 3a : Compte financier unique du Site National Historique de la Résistance en
Vercors

Annexe 3b : CFU 2024 SNHRV

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	366 125,12	14 911,00	381 036,12
Recettes	366 599,11	17 261,69	383 860,80
Résultat exercice 2024	473,99	2 350,69	2 824,68
Report 2023	37 509,35	6 358,76	
Résultat de clôture	37 983,34	8 709,45	46 692,79

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **46 692,79 €**.

Commentaires

En fonctionnement :

- Les recettes se montent à la somme de **366 599,11 €** et se décomposent de la manière suivante :

Subvention d'équilibre	60 000,00 €
Recettes propres	288 410,49 € (soit 78,77% des dépenses de fonctionnement)
Entrées	212 736,60€
Boutique	71 594,63€
Autre	4 079,26€
Produits exceptionnels (013/75/77)	18 188,62 €

- Les dépenses se montent à **366 125,12 €** et se décomposent de la manière suivante :

Charges à caractère général	157 107,90 €
-----------------------------	---------------------

Charges de personnel	198 010,03 €
Dotations aux amortissements	10 840,56 €
Autres Charges	166,63 €

En investissement :

- Dépenses : Fraise à neige, vidéo projecteur espace B, audiophones, système de détection intrusion
- Recette : dotations aux amortissements et FCTVA

Bilan d'activité :

- Fréquentation

2020	21 764 visiteurs	Soit - 33,56 %
2021	21 734 visiteurs	Soit 0,00 %
2022	30 465 visiteurs	Soit +40,17 %
2023	33 600 visiteurs	Soit +10,29 %
2024	39 191 visiteurs	Soit +16,64 %

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Réserve
naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Annexe 4a : Compte financier Unique de la Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Annexe 4b : CFU 2024 - RNNHPV - annexes

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	609 182,82	278 111,79	887 294,61
Recettes	621 935,85	116 442,12	738 377,97
Résultat exercice 2024	12 753,03	-161 669,67	-148 916,64
Report 2023	98 440,98	122 157,98	
Résultat de clôture	111 194,01	-39 511,69	71 682,32

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **71 682,32 €**.

Commentaires

En fonctionnement :

- Les recettes se montent à **621 935,85 €** et se décomposent de la manière suivante :

Participation et subventions	599 674,60 €
Subvention fonctionnement MEDD	477 481,00 €
Subvention fonctionnement CD38	86 704,00 €
Subvention fonctionnement Autre	35 489,60 €
Recettes diverses (chap. 013/77/79)	22 261,25 €

- Les dépenses se montent à **609 182,82 €** et se décomposent de la manière suivante :

Charges à caractère général	146 297,92 €
Charges de personnel	436 577,18 €

Dotations aux amortissements	26 305,58 €
Autres	2,14 €

En investissement :

- Dépenses : achat de 3 véhicules, travaux d'aménagement du site de La Coche, du parking et des portes d'entrée :
- Recette : dotations aux amortissements et subventions État, Région AuRA et Europe

Bilan d'activité :

Les activités de la Réserve Naturelle ont porté sur :

- Les aides aux éleveurs (alimentation en eau, hélicoptage, radio, ...)
- Les travaux de restauration des cabanes et abris et l'aménagement des points d'eau
- La surveillance
- La sensibilisation et l'accueil du public
- La mise en place de mesures agro-environnementales territoriales pour les éleveurs
- Le suivi scientifique (inventaires faune flore, observatoire éco climatique, ...)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

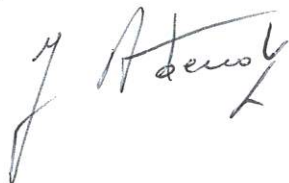
→ d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

**Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Village-
vacances Le Piroulet**

Annexe 5a : Compte financier unique du Piroulet

Annexe 5b : CFU 2024 Piroulet- annexes

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	235 294,65	248 961,90	484 256,55
Recettes	235 113,64	357 856,68	592 970,32
Résultat exercice 2024	- 181,01	108 894,78	108 713,77
Report 2023	43 264,98	-103 349,28	
Résultat de clôture	43 083,97	5 545,50	48 629,47

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **48 629,47 €**.

Commentaires

En fonctionnement :

- Les recettes se montent à **235 113,64 €** et se décomposent de la manière suivante :

Revenu des immeubles	90 000,00 €
Participation budget Parc	90 000,00 €
Remboursement taxe foncière	5 729,00 €
Quote-part subvention (amortissement)	49 384,64 €

- Les dépenses se montent à **235 294,65 €** et se décomposent de la manière suivante :

Charges à caractère général (assurances, taxes foncières, frais bancaires)	11 469,00 €
Dotations aux amortissements	193 728,68 €

Charges financières	30 096,97 €
---------------------	--------------------

En investissement :

- Dépenses : remboursement du capital d'emprunt, amortissement des subventions
- Recette : dotations aux amortissements

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

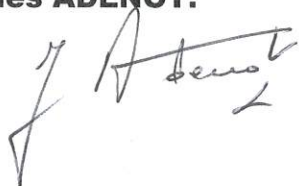
→ d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du Piroulet au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Compte Financier Unique 2024 du Parc

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP + DM 2024	CFU 2024	Total CFU 2024
011/ Charges à caractère général / <u>statutaire</u>	635 955,00	418 789,86	1 031 529,44
011/ Charges à caractère général / <u>opérations</u>	1 738 640,72	612 739,58	
012/ Charges de Personnel / <u>statutaire</u>	1 989 000,00	1 817 627,41	2 490 127,21
012/ Charges de Personnel / <u>opérations</u>	715 297,00	672 499,80	
65/ Autres charges de gestion courante / <u>statutaire</u>	645 046,80	516 319,12	582 156,31
65/ Autres charges de gestion courante / <u>opérations</u>	131 600,00	65 837,19	
66/ Charges financières	14 500,00	4 407,01	4 407,01
67/ Charges exceptionnelles	6 420,00	1 898,91	1 898,91
68/ Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-
042/ Opérations d'ordre entre sections / amortissements (véhicules, études, licences)	220 000,00	210 857,00	210 857,00
014/Atténuations de produits/ <u>opération</u>	288 000,00	287 899,92	287 899,92
023/ Virement à la section invest./statutaire	44 000,00	-	-
023/ Virement à la section invest./opération	-	-	
Total statutaire	3 554 921,80	2 969 899,31	
Total opérations	2 873 537,72	1 638 976,49	
Total :	6 428 459,52	4 608 875,80	4 608 875,80

RECETTES	BP + DM 2024	CFU 2024	Total CFU 2024
70/ Produits des services / statutaire	161 000,00	157 165,37	235 218,57
70/ Produits des services / opérations	43 000,00	78 053,20	
74/ Dotations et participations / statutaire	2 623 789,00	2 591 800,07	3 996 072,34
74/ Dotations et participations / opérations	3 056 369,00	1 404 272,27	
75/ Autres produits de gestion courante	-	4 818,31	4 818,31
013/ Atténua° de charge/statutaire	80 000,00	78 866,02	80 777,38
013/ Atténua° de charges/opération	-	1 911,36	
76/ Produits financiers	-	-	-
77/ Produits exceptionnelles/statutaire	1 000,00	866,62	866,62
77/ Produits exceptionnelles/opérations	-	-	
042/ quote part des subventions	79 400,00	79 198,80	79 198,80
002/ Résultat de fonction. Reporté/statutaire	-	-	383 901,52
002/ Résultat de fonction. Reporté/opérations	383 901,52	383 901,52	
Total statutaire	2 945 189,00	2 912 715,19	
Total opérations	3 483 270,52	1 868 138,35	
Total :	6 428 459,52	4 780 853,54	4 780 853,54

Section d'investissement

DEPENSES	BP+DM 2024	CFU 2024	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	-	-	-
040/amortissement des subventions d'investissement	79 400,00	79 198,80	
041/Opérations patrimoniales	10 800,00	10 800,00	
13/rembst subvention	58 000,00	57 708,01	
16/ rembst capital d'emprunt	44 000,00	43 713,57	-
20/ Immobilisations incorporelles	128 059,00	8 436,74	4 712,26
204/ Subvention d'équipement	10 100,00	-	-
21/ Immobilisations corporelles	721 471,40	55 083,51	87 381,98
23/ Immobilisations en cours	607 617,47	344 725,65	7 744,80
Total :	1 659 447,87	599 666,28	99 839,04
RECETTES	BP+DM 2024	CFU 2024	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	232 813,87	232 813,87	-
021/ Virement de la section fonctionnement	44 000,00	-	-
024/Produits de cessions	-	-	
10/ Dotations et fonds divers	261 025,00	100 534,67	-
13/ Participations et subventions	880 009,00	181 040,71	216 733,28
23/ immo en cours	10 800,00	-	-
040/ Dotations aux amortissements	220 000,00	210 857,00	-
041/ opérations patrimoniales	10 800,00	10 800,00	-
Total :	1 659 447,87	736 046,25	216 733,28

Résultat global de l'exercice

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 608 875,80	599 666,28	5 208 542,08
Recettes	4 396 952,02	503 232,38	4 900 184,40
Résultat exercice 2024	-211 923,78	-96 433,90	-308 357,68
Report 2023	383 901,52	232 813,87	
Résultat de clôture	171 977,74	136 379,97	308 357,71

L'excédent de clôture de l'exercice 2024 s'élève à **308 357,71€**.

Annexe 6a : Compte financier unique du Parc

Annexe 6b : CFU 2024 Parc – annexes

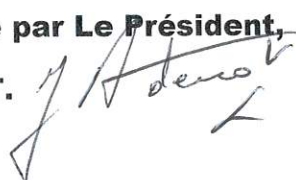
Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 du Parc du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,
Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Affectations du Résultat de l'Exercice 2024

	Résultat de clôture de 2023	Part affectée à l'invest 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Budget du Parc				
Investissement	232 813,87		-96 433,90	136 379,97
Fonctionnement	431 101,52	-47 200,00	-211 923,78	171 977,74
Total I	663 915,39	-47 200,00	-308 357,68	308 357,71
Budgets annexes				
Site National Historique de la Résistance en Vercors				
Investissement	6 358,76		2 350,69	8 709,45
Fonctionnement	37 509,35	-	473,99	37 983,34
Total	43 868,11	-	2 824,68	46 692,79
Musée de la Préhistoire				
Investissement	-20 750,62		87,14	-20 663,48
Fonctionnement	39 880,48	-21 000,00	38 809,82	57 690,30
Total	19 129,86	-21 000,00	38 896,96	37 026,82
Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors				
Investissement	122 157,98		-161 669,67	-39 511,69
Fonctionnement	98 440,98		12 753,03	111 194,01
Total	220 598,96	-	-148 916,64	71 682,32
Le Piroulet				
Investissement	-103 349,28		108 894,78	5 545,50
Fonctionnement	147 474,98	-104 210,00	- 181,01	43 083,97
Total	44 125,70	-104 210,00	108 713,77	48 629,47
Total II	327 722,63	-125 210,00	1 518,77	204 031,40
Total I + II	991 638,02	-172 410,00	-306 838,91	512 389,11

Syndicat Mixte du Parc - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Parc du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **171 977,74 €**, un excédent d'investissement de clôture de **136 379,97€** et un solde des restes à réaliser positif de **116 894,24€** correspondant principalement à l'outil mobile, aux travaux sur les sites ENS, et la signalétique du schéma d'accueil.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **171 977,74 €**
et au compte 001 : **136 379,97 €**.

Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 de la Réserve Naturelle du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **111 194,01 €** et un déficit d'investissement de clôture de **39 511,69 €** et un solde des restes à réaliser positif de **53 656,57€** correspondant aux soldes de subventions.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **111 194,01€** et au compte 001 : **-39 511,69 €**.

Régie du Musée de la Préhistoire - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Musée de la Préhistoire fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **57 690,30 €**, un déficit d'investissement de clôture de **20 663,48€**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AFFECTER** la somme de **21 000 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **36 690,30 €**

Régie du Site National Historique de la Résistance - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du SNHRV fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **37 983,34 €** et un excédent d'investissement de clôture de **8 709,45 €**

Le Comité syndical décide à l'unanimité

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **37 983,34€** et au compte 001 : **8 709,45 €**.

Piroulet - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Piroulet fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **43 083,97 €** et un excédent d'investissement de clôture de **5 545,50 €**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

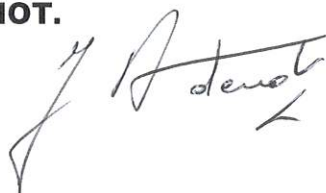
→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **43 083,97 €** et au compte 001 : **5 545,50 €**.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Affectations du Résultat de l'Exercice 2024

	Résultat de clôture de 2023	Part affectée à l'invest 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Budget du Parc				
Investissement	232 813,87		-96 433,90	136 379,97
Fonctionnement	431 101,52	-47 200,00	-211 923,78	171 977,74
Total I	663 915,39	-47 200,00	-308 357,68	308 357,71
Budgets annexes				
Site National Historique de la Résistance en Vercors				
Investissement	6 358,76		2 350,69	8 709,45
Fonctionnement	37 509,35	-	473,99	37 983,34
Total	43 868,11	-	2 824,68	46 692,79
Musée de la Préhistoire				
Investissement	-20 750,62		87,14	-20 663,48
Fonctionnement	39 880,48	-21 000,00	38 809,82	57 690,30
Total	19 129,86	-21 000,00	38 896,96	37 026,82
Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors				
Investissement	122 157,98		-161 669,67	-39 511,69
Fonctionnement	98 440,98		12 753,03	111 194,01
Total	220 598,96	-	-148 916,64	71 682,32
Le Piroulet				
Investissement	-103 349,28		108 894,78	5 545,50
Fonctionnement	147 474,98	-104 210,00	- 181,01	43 083,97
Total	44 125,70	-104 210,00	108 713,77	48 629,47
Total II	327 722,63	-125 210,00	1 518,77	204 031,40
Total I + II	991 638,02	-172 410,00	-306 838,91	512 389,11

Syndicat Mixte du Parc - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Parc du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **171 977,74 €**, un excédent d'investissement de clôture de **136 379,97€** et un solde des restes à réaliser positif de **116 894,24€** correspondant principalement à l'outil mobile, aux travaux sur les sites ENS, et la signalétique du schéma d'accueil.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **171 977,74 €**
et au compte 001 : **136 379,97 €**.

Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 de la Réserve Naturelle du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **111 194,01 €** et un déficit d'investissement de clôture de **39 511,69 €** et un solde des restes à réaliser positif de **53 656,57€** correspondant aux soldes de subventions.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **111 194,01€** et au compte 001 : **-39 511,69 €**.

Régie du Musée de la Préhistoire - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Musée de la Préhistoire fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **57 690,30 €**, un déficit d'investissement de clôture de **20 663,48€**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AFFECTER** la somme de **21 000 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **36 690,30 €**

Régie du Site National Historique de la Résistance - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du SNHRV fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **37 983,34 €** et un excédent d'investissement de clôture de **8 709,45 €**

Le Comité syndical décide à l'unanimité

→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **37 983,34€** et au compte 001 : **8 709,45 €**.

Piroulet - Affectation de résultat

Le vote du Compte Financier Unique 2024 du Piroulet fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **43 083,97 €** et un excédent d'investissement de clôture de **5 545,50 €**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

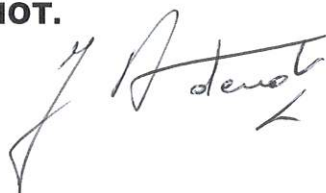
→ de **LAISSER** les soldes en report à nouveau au compte 002 : **43 083,97 €** et au compte 001 : **5 545,50 €**.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Budgets primitifs 2025 – Budget général du Parc

Budget primitif 2025

Section de fonctionnement

Le tableau suivant présente le budget primitif 2025 du Parc du Vercors en distinguant la partie statutaire et la partie opération.

DEPENSES	Statutaire 25	Opérations 25	Total BP 2025	Total BP 2024
011/ Charges à caractère général	678 820,00	1 655 554,95	2 334 374,95	2 013 970,72
012/ Charges de Personnel et frais assimilés	2 146 500,00	783 511,00	2 930 011,00	2 595 200,00
65/ Autres charges de gestion courante	556 800,00	142 600,00	699 400,00	686 646,80
66/ Charges financières	34 500,00	-	34 500,00	14 500,00
67/Charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00	289 420,00
042/ Dotations aux amortissements	210 000,00	-	210 000,00	220 000,00
023/ Virement à la section investissement	45 000,00	-	45 000,00	44 000,00
Total :	3 672 620,00	2 581 665,95	6 254 285,95	5 863 737,52

RECETTES	Statutaire 25	Opérations 25	Total BP 2025	Total BP 2024
70/ Produits des services	161 500,00	49 500,00	211 000,00	204 000,00
74/ Dotations et participations	3 103 041,21	2 655 267,00	5 758 308,21	5 159 936,00
75/ Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
013/ Atténua° de charges	35 000,00	-	35 000,00	50 000,00
77/ Produits exceptionnels	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
042/Opérations d'ordre entre sections	77 000,00	-	77 000,00	64 900,00
002/ Résultat de fonction. Reporté	-	171 977,74	171 977,74	383 901,52
Total :	3 377 541,21	2 876 744,74	6 254 285,95	5 863 737,52

• **Détail des participations statutaires**

Annexe 7b : Tableaux des participations statutaires

Collectivités	2025	2024
Région Auvergne Rhône-Alpes	1 405 556,00	1 405 556,00
Conseil départemental de la Drôme	351 389,00	351 389,00
Conseil départemental de l'Isère	351 389,00	351 389,00
Communes du Territoire	657 933,13	234 259,33
Villes Portes	57 395,52	51 690,37
EPCI	55 878,56	6 595,46
TOTAL	2 879 541,20	2 400 879,16

• **État :**

Subvention attendue du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : **130 000,00 €**.

Section d'investissement

DEPENSES	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2025	Rappel BP 2024
040/ Amortissements des subventions	-	77 000,00	77 000,00	64 900,00
16/ Remboursement d'emprunts	-	45 000,00	45 000,00	44 000,00
204/ Subvention d'équipement	-	-	-	10 100,00
20/ Immobilisations incorporelles (études, licences)	4 712,26	122 376,00	127 088,26	107 059,00
21/ Immobilisations corporelles (signalétique, expo, mobilier...)	87 381,98	672 613,21	759 995,19	721 471,40
23/ Immobilisations en cours (travaux)	7 744,80	213 785,00	221 529,80	406 922,47
Total :	99 839,04	1 130 774,21	1 230 613,25	1 354 452,87

RECETTES	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2025	Rappel BP 2024
001/ Résultat d'investissement reporté	-	136 379,97	136 379,97	232 813,87
021/ Virement de la section de fonctionnement	-	45 000,00	45 000,00	44 000,00
10/ Dotations diverses (FCTVA, excédent de fonctionnement)	-	157 225,00	157 225,00	226 260,00
13/ subventions d'investissement	216 733,28	465 275,00	682 008,28	631 379,00
040/ Amortissements des immobilisations	-	210 000,00	210 000,00	220 000,00
Total :	216 733,28	1 013 879,97	1 230 613,25	1 354 452,87

• **Opérations d'investissement (liste non exhaustive)**

Opération Gypact Life 2022-2028 - matériel	14 700,00	BP
RIR 2019 - Fin de travaux	9 769,78	CR
Muséographie Musée de la Préhistoire - 2 ^e tranche	208 595,00	BP
Muséographie Mémorial - Fin de travaux	3 000,00	CR
ENS des Falaises 2025 - Études	16 490,00	BP
Outil mobile de sensibilisation des publics - réalisation	70 318,20	CR
ENS Molière 2023 - 2024 - 2025 - Matériel	105 000,00	BP
Op° Cabanes Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	21 000,00	BP
Matériel informatique - renouvellement	74 500,00	BP
Matériel de transport - renouvellement	225 000,00	BP
Autres équipements et mobiliers - renouvellement	83 500,00	BP
Licences et études - renouvellement	85 000,00	BP
Installations générales - renouvellement	50 000,00	BP
Aménagements réseaux sentiers - renouvellement	115 000,00	BP

En conséquence, le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2025 du Parc naturel régional du Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 6 254 285,95€ (dont les crédits sur opérations, pour 2 581 665,95 €)

- et en investissement, en dépenses et recettes, à 1 230 613,25 €.

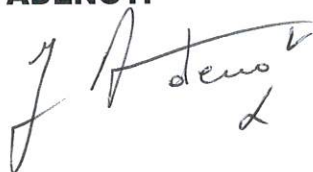
→ d'**APPROUVER** les contributions statutaires tel que défini dans le tableau joint et de dire que pour la commune de Véronne la population prise en compte sera celle établie par l'INSEE en 2024 avant la fusion au 1^{er} janvier 2025 avec la commune de Saillans

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Budgets primitifs 2025 Musée de la Préhistoire en Vercors

Régie du Musée de la Préhistoire en Vercors

Annexe 8 : Budget primitif 2025 du Musée de la Préhistoire en Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Évolution 25/24
011/ Charges à caractère général	91 019,66	97 851,00	7,51 %
012/ Charges de Personnel	176 100,00	177 000,00	0,51 %
023/ Virement à la section d'invest.	33 150,00	31 213,48	
042/ Dotation aux amortissements	5 000,00	5 000,00	
65/Autres charges de gestion courante	850,00	550,00	
66/ Charges financières	6 005,00	4 620,00	
67/ Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
68/ Provision pour dépréciations	100,00	100,00	
Total :	313 224,66	317 334,48	
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Évolution 25/24
70/ Produits des services (entrées + vente boutique)	60 000,00	64 594,18	7,66 %
74/ Participat° - subvention d'équilibre	228 044,80	210 000,00	-7,91 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits spécifiques(annulation mandat n-1)	1 000,00	1 000,00	
013/ Atténuation de charges / personnel	5 249,38	5 000,00	
002/ Résultat de fonct. reporté	18 880,48	36 690,30	94,33 %
Total :	313 224,66	317 334,48	

Section d'investissement

DEPENSES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
001/ Résultat d'investissement reporté	-	20 663,48	20 663,48
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	29 550,00	29 550,00
21/ Immobilisations corporelles	-	7 000,00	7 000,00
Total :	-	57 213,48	57 213,48
RECETTES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
1068/ Excédent de fonctionnement	-	21 000,00	21 000,00
021 / Virement de la section fonctionnement	-	31 213,48	31 213,48
040 / Dotations aux amortissements	-	5 000,00	5 000,00
Total :	-	57 213,48	57 213,48

En conséquence, le Comité syndical décide à l'unanimité

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2025 de la régie du Musée de la Préhistoire, qui s'équilibre :

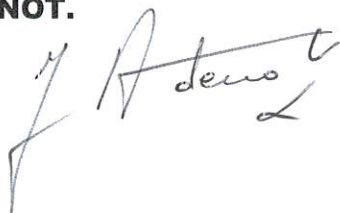
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 317 334,48€,
- en investissement, en dépenses et recettes à 57 213,48€.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Adenot', is written over a faint, diagonal line that spans the lower half of the page.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Budgets primitifs 2025 du Site National Historique de la
Résistance en Vercors

Régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors

Annexe 9 : Budget primitif 2025 du Site National Historique de la Résistance

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Évolution 25/24
011/ Charges à caractère général	165 996,35	175 518,00	6 %
012/ Charges de Personnel	210 000,00	210 000,00	0 %
023/ Virement à la section d'investissement	-	12 240,34	
042/ Dotation aux amortissements	11 000,00	12 000,00	9 %
65/ Autres charges de gestion courante	850,00	800,00	
67/ Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
68/ Provisions pour dépréciation	813,00	-	
Total :	389 659,35	411 558,34	
RECETTES	BP 2024	BP 2025	Évolution 25/24
013/ Atténuation de charges / personnel	26 100,00	26 000,00	
70/ Produits des services	220 000,00	245 000,00	11 %
74/ Participations - subvention d'équilibre	105 000,00	100 000,00	-5 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
042/Opération d'ordre entre sections	-	1 525,00	
002/ Résultat de fonctionnement reporté	37 509,35	37 983,34	1 %
Total :	389 659,35	411 558,34	

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
001/ Résultat d'investissement reporté		-	-
040 / Opération d'ordre entre sections	-	1 525,00	1 525,00
21/ Immobilisations corporelles	-	31 424,79	31 424,79
23/ Immobilisations en cours (travaux)	-	-	-
Total :	-	32 949,79	32 949,79
RECETTES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
001/ Résultat d'investissement reporté	-	8 709,45	8 709,45
021 / Virement de la section fonctionnement	-	12 240,34	12 240,34
040 / Dotations aux amortissements	-	12 000,00	12 000,00
10 / Dotations et excédent de fctt capitalisé	-	-	-
Total :	-	32 949,79	32 949,79

En conséquence, le Comité syndical décide à l'unanimité

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2025 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 411 558,34 €,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 32 949,79 €.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Budgets primitifs 2025 -Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Annexe 10 : Budget primitif 2025 de la Réserve Nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Hors opérations	Opérations	BP 2025	BP 2024
011/ Charges à caractère général	60 300,00	173 735,01	234 035,01	191 502,98
012/ Charges de Personnel	357 000,00	-	357 000,00	446 000,00
65/ Charges courantes	50,00	-	50,00	50,00
042/ Dotations aux amortissements	35 000,00	-	35 000,00	28 000,00
Total :	452 350,00	173 735,01	626 085,01	665 552,98

RECETTES	Hors opérations	Opérations	BP 2025	BP 2024
74/ Dotations et participations	451 051,00	51 000,00	502 051,00	557 072,00
75/ Autres produits de gestion	-	-	-	150,00
042/ Quote part subv (amortissement)	840,00	-	840,00	840,00
013/ rembst sur rémunération	12 000,00	-	12 000,00	9 050,00
002/ Résultat de fonct. Reporté	-	111 194,01	111 194,01	98 440,98
Total :	463 891,00	162 194,01	626 085,01	665 552,98

Section d'investissement :

DEPENSES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
Dépenses d'équipement (chap.21 & 23)	110 304,88	-	110 304,88
040/ Dotation aux amortissements	840,00	-	840,00
001/ Résultat d'investissement reporté	39 511,69	-	39 511,69
Total :	150 656,57	-	150 656,57

RECETTES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
13/ subvention d'investissement	16 000,00	53 656,57	69 656,57
040/ Dotation aux amortissements	35 000,00	-	35 000,00
10/Dotations (FCTVA)	46 000,00	-	46 000,00
001/ Résultat d'investissement reporté	-	-	-
Total :	97 000,00	53 656,57	150 656,57

• **Opérations d'investissement**

Renouvellement des équipements : véhicules, ...	78 800€
Autres biens mobiliers / opérations : optiques et radio	6 000€
Aménagement installations générales	6 000€
La Coche programme 2021	19 500 €

En conséquence, le Comité syndical décide, à la majorité (14 voix contre de Monsieur Olivier ROYER, délégué régional, et une abstention de Monsieur Nicolas PEYRETOUT, délégué de la commune de La Motte Fanjas) :

→ **d'APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2025 de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 626 085,01€,

- en investissement, en dépenses et recettes, à 150 656,57€.

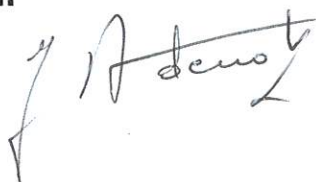
→ **d'AUTORISER** par le Président à signer l'avenant à la convention cadre 2023-2025 qui fixe le montant de financement alloué par l'État

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Budgets primitifs 2025 du Piroulet

Piroulet

Annexe 11 : Budget primitif 2025 du Piroulet

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2024	BP 2025
011/ Charges à caractère général	52 949,98	55 963,97
66/ Charges financières	30 100,00	28 520,00
042/ Dotations aux amortissements	194 000,00	194 000,00
Total :	277 049,98	278 483,97
RECETTES	BP 2024	BP 2025
002/ Résultat de fonctionnement reporté	43 264,98	43 083,97
042/ Quote par subvention (amortissement)	47 785,00	49 400,00
75/ Autres produits (Loyer)	186 000,00	186 000,00
Total :	277 049,98	278 483,97

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	134 650,00	134 650,00
040/Dotations aux amortissements	-	49 400,00	49 400,00
23/ Immobilisation en cours	5 529,44	9 966,06	15 495,50
Total :	5 529,44	194 016,06	199 545,50
RECETTES	CR 2024	BP 2025	Total 2025
001/ Résultat d'investissement reporté		5 545,50	5 545,50
040/Dotations aux amortissements	-	194 000,00	194 000,00
Total :	-	199 545,50	199 545,50

En conséquence, le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2025 du Piroulet qui s'équilibre :

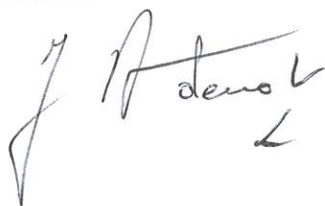
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 278 483,97€,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 199 545,50€

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', with a stylized flourish at the end. The signature is positioned above a long, thin diagonal line that extends from the bottom left towards the middle right of the page.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

**Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application
de la nomenclature comptable M57**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le comité syndical de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Considérant que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 par délibération 2022-CS30 en date 19 novembre 2022 pour un passage à ladite nomenclature au 1er janvier 2023,

Le Comité syndical décide à l'unanimité:

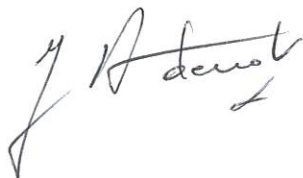
→ d'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.



Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 12 avril 2025

Emploi charge(e) du suivi budgétaire et de la gestion
comptable : ouverture aux cadres d'emploi de rédacteur
territorial et d'attaché territorial et leurs 3 grades

Le Bureau syndical du 28 avril 2021, a approuvé la création d'un emploi de chargé(e) du suivi budgétaire et de la gestion comptable relevant du grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} août 2021, en remplacement du poste d'agent comptable suite à un départ en retraite.

L'agent recruté en 2021 par voie de détachement de la fonction public d'État est lauréat de l'examen professionnel de rédacteur principal 1^{ère} classe et prépare actuellement le concours d'attaché territorial. Afin de permettre la mutation avec avancement de grade de l'agent, il est proposé d'ouvrir cet emploi aux cadres d'emplois suivants :

- de **rédacteurs territoriaux** aux grades de **rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe.**
- de **d'attachés territoriaux** aux grades de **d'attaché, attaché principal et attaché principal hors classe.**

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi de rédacteur territorial ou d'attaché territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **DIRE** que cet emploi permanent est ouvert sur la base du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et ses 3 grades,
- de **DIRE** que cet emploi permanent est ouvert sur la base du cadre d'emploi des attachés territoriaux et ses 3 grades,
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un

fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique,

→ de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base des grilles indiciaires relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial ou d'attaché territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,

→ **d'AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité,

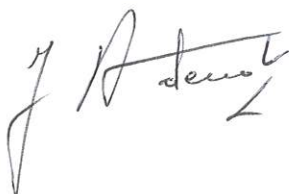
→ et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Fait à la Chapelle en Vercors

Le 12/04/2025

Certifié conforme par Le Président,

Jacques ADENOT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Adenot', is positioned above a long, thin diagonal line that extends from the bottom left towards the bottom right of the page.

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 12 avril 2025

- 2025.CS 05 Élection de nouveaux membres du bureau suite à la mise en place des statuts
- 2025.CS 06 Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Régie du Musée de la Préhistoire en Vercors
- 2025.CS 07 Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors
- 2025.CS 08 Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors
- 2025.CS09 Comptes Financiers Uniques des Budgets Annexes : Village-vacances Le Piroulet
2025. CS10 Compte Financier Unique 2024 du Parc
- 2025 CS 11 Affectations du Résultat de l'Exercice 2024
- 2025 CS 12 Budgets primitifs 2025 – Budget général du Parc
- 2025 CS 13 Budgets primitifs 2025 – Musée de la préhistoire en Vercors
- 2025 CS 14 Budgets primitifs 2025 – du Site National de la Résistance en Vercors
- 2025 CS 15 Budgets primitifs 2025 – Réserve des Hauts Plateaux du Vercors
- 2025 CS 16 Budgets primitifs 2025 – du Piroulet
- 2025 CS 17 Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- 2025 CS 18 Emploi charge(e) du suivi budgétaire et de la gestion comptable : ouverture aux cadres d'emploi de rédacteur territorial et d'attaché territorial et leurs 3 grades

Fait et délibéré le 12 avril 2025 et ont signé les membres présents

à La Chapelle-en-Vercors le 12 avril 2025

Le Président,

Jacques ADENOT.

